

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
29 novembre 2018**

PUBLIE LE : 7 décembre 2018

Délibération n°291118-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENEE, DELEGUEE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Accuse de réception en préfecture
REF-20062461-20181207-291118-2-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	17
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	16

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Agnès CHEVALIER, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

SIDRU /CS - 291118-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 22 décembre 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 07/2018

OBJET : Prestations de services juridiques – Sortie du contrat de crédit-bail

Le SIDRU veut sortir du contrat de crédit-bail relatif au financement de l'usine de valorisation énergétique « Azalys » afin d'en devenir propriétaire.

Il est nécessaire pour le syndicat d'être juridiquement accompagné dans cette procédure.

Il a été décidé de confier la prestation de services juridiques au Cabinet RAVETTO ASSOCIES, représenté par Monsieur Patrick LABAYLE-PABET, dans le cadre de la sortie du SIDRU du contrat du crédit-bail.

Montant des honoraires : 190 € de l'heure dans la limite maximale de 25 000 € HT.

Décision n° 08/2018

OBJET : Avenant au marché « d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la passation du prochain mode de gestion du contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique AZALYS » avec la société NALDEO

La prestation d'assistante à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société NALDEO par la décision n° 02/2016.

Des prestations supplémentaires ont été réalisées par la société NALDEO dans le cadre du marché « d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la passation du prochain mode de gestion du contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique Azalys ».

Il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au marché « ~~d'assistance à maîtrise~~ d'ouvrage pour la définition et la passation du prochain mode de gestion du contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique AZALYS », avec la société NALDEO.

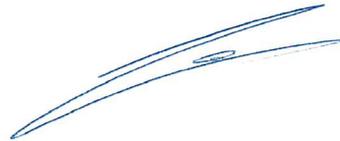
Montant de la prestation : 20 640 € HT soit 24 768 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 DEC. 2018

Transmis en préfecture et affiché le

07 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal